LES PÊCHERIES

LES PRÉSUMÉS DÉCHARGEMENTS D'ESPADONS AUX ÉTATS-UNIS PAR DES NAVIRES CANADIENS—LA MODIFICATION POSSIBLE DES RÈGLEMENTS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Comme le bulletin B-127 du mardi 25 octobre 1977 du département du Commerce des États-Unis fait état d'importations d'espadon frais du Canada sur les navires Carlo Joyce le 30 septembre 1977 et Sea Gull le 5 octobre 1977 à Boston, au Massachusetts, une espèce qui, d'après ce que nous dit le ministre depuis des années, ne peut entrer aux États-Unis, j'aimerais lui demander si de récents changements, que la majorité des pêcheurs canadiens ne connaissent pas, sont survenus dans l'industrie de la pêche et, sinon, le ministre dirait-il à la Chambre comment il se fait que cette publication américaine parle de telles importations?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le bulletin en question. Le député sait très bien, et je l'ai dit à la Chambre, que c'est la réglementation du gouvernement national, soit celui qui siège à Washington, en matière d'importation qui nous cause des ennuis au niveau de l'Administration américaine des aliments et drogues. Rien n'empêche un État en particulier—en l'occurrence, si j'accepte la déclaration du député, il s'agissait de Boston, donc du Massachusetts—d'importer du poisson canadien dans ses propres ports de pêche. Si les règlements du gouvernement national concernant l'importation aux États-Unis étaient levés, nous autoriserions certainement la pêche à l'espadon.

M. Crouse: Pour la gouverne du ministre, parce qu'il n'est manifestement pas au courant de la question, le bulletin dont j'ai parlé est celui de la National Oceanic and Atmospheric Administration du Département du Commerce des États-Unis—

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député poserait-il sa question?

M. Crouse: Oui, monsieur l'Orateur. Le bulletin que j'ai mentionné indique que de l'espadon frais a été déchargé par des navires canadiens à Boston, au Massachusetts, et non par des navires américains comme le laisse entendre le ministre, et je lui ai donné les noms des navires. Je lui demanderais de vérifier pour voir en vertu de quels règlements des déchargements ont été permis et aussi quand nous pouvons nous attendre, comme on pêche ce poisson et que cette pêche représente un chiffre d'affaires de 5 à 6 millions de dollars pour la région atlantique du Canada où il y a un très fort chômage à l'heure actuelle, à une déclaration de sa part sur la réouverture possible de toute la région atlantique à la pêche à l'espadon?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Au risque de me répéter, je dois dire encore une fois au député qu'à notre connaissance, rien dans les règlements américains n'interdit de débarquer du poisson dans le port d'un État. C'est le commerce entre États

Questions orales

qui n'est pas autorisé par l'administration des aliments et drogues, et le service des douanes et de l'accise—je ne sais pas quel est son équivalent aux États-Unis—interdit les importations en raison des règlements de l'administration des aliments et drogues. Nous essayons de démontrer par l'intermédiaire de notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que les règlements s'appliquant à l'espadon, un poisson peu consommé, ne constituent aucune menace pour la santé. Pour le moment, les autorités sanitaires des deux pays ne se sont pas rangées à notre point de vue, mais j'espère qu'elles finiront par le faire.

LES FINANCES

LE TAUX DE CHÔMAGE PRÉVU POUR L'AN PROCHAIN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans sa déclaration du 20 octobre, le ministre a avancé des prévisions à l'égard du taux d'inflation de l'année prochaine et du taux de croissance réelle au Canada, mais il a évité très soigneusement de dire quel serait le taux de chômage bien qu'il ait reconnu qu'il se situe actuellement à 8.3 p. 100. Le ministre peut-il maintenant nous dire quel taux de chômage il prévoit pour l'année prochaine au Canada?

[Francais]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je n'ai pas donné de chiffre très précis dans mon discours, mais j'espère que si nous obtenons une croissance de 5 p. 100 le taux de chômage diminuera au Canada.

[Traduction]

M. Stevens: Ma question s'adresse encore une fois au ministre des Finances. Comme l'OCDE a demandé que tous les pays membres se fixent des objectifs, y compris à l'égard du chômage, le ministre peut-il nous dire s'il est prêt à établir un tel objectif pour le chômage et, dans l'affirmative, quel est le taux maximum qu'il vise pour l'année prochaine?

M. Chrétien: C'est une question fort complexe car, lors de la présentation de son dernier budget, l'ancien ministre des Finances, le député de Rosedale avait prévu que 250,000 emplois seraient créés cette année au Canada. C'est un objectif que nous avons atteint, mais la population active a tellement augmenté au Canada que le niveau de chômage s'est malheureusement accru, même si nous avons créé plus de 250,000 emplois.

M. Stevens: Ma question s'adresse encore au ministre des Finances. Comme il s'agit d'une question compliquée j'aimerais faire remarquer que, selon le ministre, nous devons nous attendre à un déficit de 9.2 milliards de dollars au cours de la présente année financière. Le ministre peut-il nous dire quel taux de chômage il a prévu en calculant ce déficit?